



Vente de véhicule au nom de mr ou mme

Par **JCM**, le **01/03/2008 à 16:36**

Ma fille est en instance de divorce.
Elle a une voiture qu'elle a achetée 1 an avant son mariage.
Quand elle s'est mariée elle a mis sa carte grise au nom de Mr ou Mme.
Pour protéger sa voiture peut-elle la vendre ou la céder à quelqu'un pour éviter que son mari veuille lui prendre ?
Quand elle a quitté le domicile conjugal son mari n'a pas voulu lui donner son double de clés de voiture.
De son côté son mari va se faire saisir sa voiture parce qu'il ne la paie pas.
Il risque de faire des dettes et ma fille a peur qu'on s'attaque un jour à sa voiture.
Merci de vos réponses

Par **ly31**, le **01/03/2008 à 18:21**

Bonsoir,
Votre fille a fait mettre la carte grise au nom de Mr et de Mme !
Ce véhicule appartient maintenant à deux personnes.
A ce jour la voiture ne peut pas être vendue sans la signature des 2 personnes.
Je vous souhaite bon courage.
ly31

Par **JCM**, le **01/03/2008 à 18:38**

Le véhicule a été mis au nom de Mr **OU** Mme.
Est-ce que cela fait une différence ?
MERCI de votre réponse

Par **ly31**, le **01/03/2008 à 19:10**

Re Bonsoir, rnrnIl y a effectivement une différence, car dans ce cas, Mme, peut vendre le véhicule rnsans l'accord de Mr rnrnJe vous souhaite une bonne soirée rnrnly31